CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E75166** **VALABLE JUSQU'AU** **07/04/2027**

ÉDITÉ LE 02/03/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/04/2000

Raison sociale : S M P BATIMENT

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 09/09/2024

Capital : 260 000

10 RUE JEAN MONNET
BP 626
95190 GOUSSAINVILLE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC PONTOISE PONTOISE

Siret : 430 191 346 00039

Téléphone : 01 39 85 28 86 **Fax :** 01 39 85 70 21

Portable :

Code NACE : 4333Z

Responsabilité légale :
DIEUDONNE PHILIPPE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Numéro caisse de congés payés : 210746600144

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 488895A

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 488895A

Site Internet : http://smp-batiment.fr

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2025

E-mail : agnes.dieudonne@smp-batiment.fr

Effectif moyen : 19 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 9 550 650 **Tranche de classification :** CA7

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
6211	Revêtements textiles en dalles	3	01/04/2025
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

02/03/2026 14:28

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.